

MODELE DE FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION AUX MESURES DE PROTECTION DES OISEAUX

I. IDENTITE DU DEMANDEUR (*remplir les rubriques pertinentes*)

A Personne privée :

Nom et prénom, date de naissance :

Profession :

Qualité :

Adresse privée :

Tél : Fax :

Adresse professionnelle :

Tél : Fax :

Numéro de plaque d'immatriculation¹ :

Adresse e-mail :

B.Organisme ou Institution :

Nom et raison sociale :

.....

Adresse :

Tél : Fax :

Adresse e-mail :

II. ESPECES ET SPECIMENS POUR LESQUELS LA DEROGATION EST SOLLICITEE

(*remplir les rubriques pertinentes*)

| Espèce(s) | Nbre de spécimens² | Stade de développement (œufs, adultes)² |
|------------------|--------------------------------------|---|
| | | |

III. MOTIF ET JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE DEROGATION

- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques
- Dans l'intérêt de la sécurité aérienne
- Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux
- Pour la protection d'espèces animales ou végétales sauvages
- Pour des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions

¹ Uniquement nécessaire pour les demandes d'autorisation de baguage

² Uniquement pour la destruction et la naturalisation

Explication et justification du motif : (précisez les motivations et les objectifs poursuivis)

.....
.....
.....
.....
.....

IV. NATURE DE L'OPERATION POUR LAQUELLE LA DEROGATION EST SOLICITEE

(cochez la case adéquate et soulignez les opérations visées par la demande)

- Naturaliser un spécimen trouvé mort et/ou le détenir
- Capturer et baguer des spécimens à des fins de recherche scientifique
- Mettre à mort intentionnellement des spécimens d'espèces vivant naturellement à l'état sauvage

V. MOYENS DE PREVENTION OU D'EFFAROUCHEMENT ESSAYES SANS SUCCES³

.....
.....
.....
.....

VI. DEROGATION OBTENUE ANTERIEUREMENT⁴

Avez-vous déjà obtenu une dérogation pour la destruction d'une espèce protégée?

Si oui :

- pour quelle période?
- mentionnez par espèce le nombre d'individus qui ont été détruits :
.....
- quel était le lieu de cette opération?
.....

VII. LIEUX (remplir les sections pertinentes)

- **D'EXERCICE DE L'OPERATION OU DE DECOUVERTE D'UN SPECIMEN MORT EN CAS DE DEMANDE DE NATURALISATION** (joignez de préférence une ou plusieurs cartes au 1/25.000)⁵

- Province : Commune :
- Lieu-dit :
- Type d'habitat:

- Province : Commune :
- Lieu-dit :
- Type d'habitat:

- Province : Commune :
- Lieu-dit :
- Type d'habitat:

³ Uniquement pour les demandes concernant la mise à mort d'individus

⁴ Uniquement pour les demandes concernant la mise à mort d'individus

⁵ Pour le baguage, indiquez les sites habituellement fréquentés

- **DE STOCKAGE OU DE DESTINATION DES SPECIMENS** ⁶

- Rue : Commune :
- Code postal :
-
-

VIII. PERIODE D'EXERCICE DES OPERATIONS VISEES

- Date(s) ou période(s):
- Durée sollicitée pour la dérogation :

IX. MOYENS, INSTALLATIONS ET METHODES ENVISAGEES POUR L'OPERATION POUR LAQUELLE UNE DEROGATION EST SOLICITEE (N.B : la détention, le transport et l'utilisation des engins ou moyens suivants sont interdits : collets, gluaux, appâts empoisonnés, tranquillisants, trébuchets, nasses autres qu'à entonnoir, clapettes, ceps, pièges à mâchoires, filets de tenderie).

- **Moyens matériels, installations (le cas échéant)** (citez et au besoin décrivez le dispositif):

.....
.....
.....
- **Méthode :**
.....
.....
.....

X. IDENTITE DU DESTINATAIRE DE LA DEROGATION (si différente du demandeur)

Nom et prénom, date de naissance :
Profession :
Qualité :
Adresse privée :
Tél : Fax :

La présente demande de dérogation est introduite parce qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne met pas en danger la population d'oiseaux concernée (cf. documents ci-joints).

Signature: *Fait à, le*

Listez, le cas échéant, le titre et les numéros correspondants des annexes jointes:

⁶ Dans le cas de demande visant la naturalisation et/ou la détention d'animaux trouvés morts, mentionnez l'identité et adresse exacte du taxidermiste



Protection de la vie privée et voies de recours

Protection de la vie privée

La Loi sur la Conservation de la Nature est une matière régionale gérée par le Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie.

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que les données pourront éventuellement, dans le cadre de l'instruction, être communiquées aux départements du SPW chargés de la mise en œuvre de la Loi sur la Conservation de la Nature ainsi qu'à la Section Nature du Pôle Ruralité. Elles pourront également être transmises aux agents chargés du contrôle du respect de cette réglementation.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Les données seront conservées aussi longtemps que la dérogation est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir que vous aviez adressé une notification et que la date de validité est échue.

Le SPW s'engage à prendre les mesures de sécurité adéquates afin d'éviter que des tiers n'abusent des données à caractère personnel que vous auriez communiquées.

Vous pouvez vérifier que vous êtes concerné par le traitement et accéder à vos données ; rectifier vos données ou supprimer les données optionnelles en demandant les données optionnelles auprès de l'équipe dérogation de la Direction de la Nature et des Espaces verts : derogations.especes@spw.wallonie.be

Sur demande via [le formulaire](#), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur [le Portail de la Wallonie](#).

13.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://www.le-mEDIATEUR.be>

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.